

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ambès - Plan Garonne - Aménagement du belvédère du Grillon - Plan de
financement - Décision - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la requalification et la reconquête des territoires liés aux fleuves Garonne et Dordogne, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un plan d'actions cohérent et fédérateur à travers un schéma dénommé « Plan Garonne », validé par le Conseil de Communauté en juin 2000, puis relancé par délibération n° 2003/0698 du Conseil de Communauté en date du 19 septembre 2003 sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles à réaliser sur 2003-2006.

Par lettre en date du 7 juillet 2005, la ville d'Ambès nous a informé qu'elle entendait procéder à la création d'un belvédère au lieu-dit « Le Grillon ». Cet équipement participera à la découverte de la Dordogne et offrira un point de vue sur Bourg sur Gironde.

Pour cela, elle sollicite une aide financière de notre établissement public. Il apparaît que cet équipement s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance du « Plan Garonne », objet de la délibération du 19 septembre 2003 et complète la liste non exhaustive des équipements de l'objectif 2 : « Favoriser la découverte du fleuve ou sa réappropriation par la population ».

Aménagé sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Ambès, ce belvédère jouera pleinement son rôle d'équipement d'agglomération de par son accessibilité à l'ensemble des habitants de la métropole ainsi qu'au public extérieur.

Dans ces conditions, il s'avère possible d'apporter un fonds de concours au titre de l'article L 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours».

(Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera, conformément à la délibération du 29 juin 2000, sous forme d'un fonds de concours au taux de 20 % aux conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération. L'estimation pour l'ensemble des travaux s'élevant à 19.648,33 HT, la participation communautaire prévisionnelle se monte donc à 3.929,66 €.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération			
Dépenses		Recettes	
Travaux HT	19.648,33 €	Communauté Urbaine 20 %	3.929,66 €
Total dépense HT	19.648,83 €	Ville d'Ambès	19.570,34 €
T.V.A. 19,6 %	385,17 €		
Total TTC	23.500,00 €	Total	23.500,00 €

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** de participer au financement de la création d'un belvédère au lieu-dit «Le Grillon», présenté par la ville d'Ambès sous forme d'un versement d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 3.929,66 €, conformément à la délibération n°2003/698 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 65754, fonction 414, programme HE 00 CRB D400.

- **Autoriser** M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 DÉCEMBRE 2005**

